## Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR13.17PR concernant

## une demande de crédit d'investissement de Fr. 270'000.-pour les travaux de réfection de la Villa d'Entremonts

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 4 juin 2013 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Madeleine Lechmann, Emilienne Wagnière et de Messieurs Steves Buchs, Pierre Cherbuin, Philippe Guignard, Mathias Humbert, Alfons Reiter et Jean-Louis Klaus, rapporteur.

La délégation municipale était composée de Madame Marianne Savary, Municipale d'URBAT, accompagnée par Monsieur Jean-François Sutterlet, responsable d'immeubles.

La commission les remercie pour leur disponibilité et la clarté de leurs informations.

Propriété de la Commune, ce bâtiment nécessite aujourd'hui un entretien bien ciblé afin d'éviter une dégradation rapide. Les derniers travaux d'importance remontent à 1988.

Il s'agit surtout de refaire les joints afin qu'ils remplissent leur rôle protecteur de la pierre d'origine, laquelle est en bon état. Le balcon-coursive sera aussi l'objet de travaux, notamment le remplacement des barres d'ancrage par des éléments en acier inoxydable. Ces travaux témoignent d'une volonté claire de conserver ce bien dans le patrimoine communal.

Lors de nos discussions, on apprend que le Service des monuments historiques contacté, n'entre pas en matière au sujet d'une éventuelle participation financière.

Les soumissions entrées émanent d'entreprises spécialisées d'Yverdon-les-Bains, de la région et du Canton afin de concrétiser cette réfection. Nous notons également que le reste du bâtiment est sain.

Ces travaux figurent au plan des d'investissements et que, profitant du montage d'un échafaudage, un rafraîchissement des crépis et le traitement des volets semblent des plus judicieux.

Le préavis No 22 daté du 22 Août 1996 de Fr. 582'000.-- concernait uniquement des travaux exécutés à l'intérieur de cette demeure.

La Villa d'Entremonts permet à notre commune d'y recevoir ses hôtes ainsi qu'au Grand Hôtel des Bains d'organiser diverses rencontres, séminaires, moyennant une location se situant à environ Fr. 50'000.-- par année pour l'ensemble de la Villa. Une convention d'utilisation existe entre la Commune et le Grand Hôtel des Bains. L'utilisation du rez-de-chaussée est destinée à l'hôtel tandis

que la commune utilise le premier étage d'une manière ponctuelle et variable selon les circonstances, un appartement étant loué à un particulier. Par ailleurs, la Commune loue d'autres salles au cas par cas.

Madame Savary nous informe que la transformation de L'orangerie, environ Fr. 500'000.-- à Fr. 700'000.-- n'est à ce jour pas prioritaire. URBAT planifie le changement des chaudières des immeubles communaux et celle de ce bâtiment interviendra dans les prochaines années.

Chaudière à Gaz : Sa consommation moyenne de ses 5 dernières années varie de 155'000 à 165'000 kWh.

La réfection, une fois réalisée n'aura pas d'influence sur le chauffage.

Vœu : Nous regrettons l'urgence de ce préavis important. Nous demandons que les préavis arrivent plus rapidement à l'organe législatif. Cette façon de procéder permettrait à la Municipalité et aux commissions de travailler plus sereinement.

Conclusions: La nature de ces travaux s'avère judicieuse, votre commission en est convaincue.

En fonction de ce qui précède, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis.

Yverdon-les-Bains le 11 Juin 2013

Klaus-Jean-Louis